

Instrument pour le développement de la qualité des examens fédéraux (EP/EPS)

Introduction

Les examens professionnels et professionnels supérieurs (EP/EPS) qualifient les personnes affectées à des activités exigeantes sur le marché du travail. Les organes responsables des examens définissent la qualité de ces derniers au travers de leur conception et de leur mise en œuvre. Ils déterminent ainsi le niveau de compétence auquel les candidat-e-s seront évalué-e-s. Les conditions générales et les critères de performance sont décrits dans le règlement et les directives de l'examen.

En application de la LFPr¹ et de l'OFPr¹, le SEFRI effectue des visites périodiques des examens fédéraux. Le but d'une telle visite est d'avoir un aperçu de l'organisation et du déroulement de l'examen, et de contribuer par des recommandations à l'assurance et au développement de la qualité de la procédure de qualification.

Le présent instrument définit de façon non-exhaustive les domaines et les critères que le SEFRI considère comme importants lors de la préparation et de la réalisation d'un examen. Les représentant-e-s du SEFRI utilisent cet instrument lors de leur visite d'une session d'examen. Ce document est mis à la disposition des organes responsables des examens, qui peuvent ainsi l'utiliser comme base pour une auto-évaluation.

L'instrument est constitué de 5 parties et une annexe, chacune pouvant être traitée indépendamment :

1. Préparation de l'examen
2. Réalisation de l'examen
3. Orientation de l'examen vers les compétences
4. Développement de la qualité de l'examen
5. Collaboration entre les organes responsables des examens et le SEFRI

ANNEXES : - Formulaire pour l'observation du travail des expert-e-s
 - Lexique

EXAMEN :			
Organe responsable :			
Date du règlement :			Ancienne version (répétant) :
Direction de l'examen :			
Date du suivi :			
Lieu du suivi :			
Évaluation effectuée par :			
Examen de type :	classique <input type="checkbox"/>	modulaire avec examen final <input type="checkbox"/>	
Épreuve observée :	pratique <input type="checkbox"/>	oral <input type="checkbox"/>	écrit <input type="checkbox"/>

¹ Loi fédérale sur la formation professionnelle, art. 42 al. 2 et Ordonnance sur la formation professionnelle, art. 27

Points à vérifier	Réalisé  oui	Non réalisé  non	Pas examiné X	Indicateurs / Sources pour la vérification
1 Préparation de l'examen				Exemples de critères (liste non exhaustive)
1.1 Publication de l'examen <ul style="list-style-type: none"> - L'examen a-t-il été publié à temps et dans une forme adéquate ? La taxe d'examen a-t-elle été indiquée ? - Les informations étaient-elles complètes et aisément compréhensibles pour le public cible ? - La publication de l'examen a-t-elle atteint les candidat-e-s potentiels ? 				<ul style="list-style-type: none"> - Règlement d'examen, notice du SEFRI pour les commissions d'examen (CE) et les commissions d'assurance qualité (CAQ), formulaire d'inscription https://www.sbf.admin.ch/sbf/associations-de-branches.html - Taxe d'examen. - Publication en trois langues : f, d, i. - Date de la publication. - Internet, magazines de l'association, dossier de publication.
1.2 Convocation <ul style="list-style-type: none"> - La convocation à l'examen a-t-elle été effectuée selon les indications du règlement d'examen ? 				<ul style="list-style-type: none"> - Règlement d'examen et directives <ul style="list-style-type: none"> - Notice du SEFRI pour les CE et les CAQ https://www.sbf.admin.ch/sbf/associations-de-branches.html
1.3 Admission <p>Critères d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les critères d'admission ont-ils été respectés conformément au règlement d'examen ? <p>Décision concernant l'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispose-t-on d'une décision formelle de la part de la commission d'examen ou de la commission d'assurance qualité (procès-verbal de la séance pour l'admission des candidat-e-s) ? - Y a-t-il eu des exceptions ? La reconnaissance de « diplômes équivalents » ? Y a-t-il eu des cas spéciaux ? <ul style="list-style-type: none"> - Des candidat-e-s ont-ils dû être refusé-e-s ? Si oui, pour quelles raisons ? - Dans le cas d'une personne handicapée, a-t-on adapté les conditions d'examen et passé une convention écrite avec elle ? 				<ul style="list-style-type: none"> - Concept écrit décrivant le déroulement de l'admission en cas de qualifications formelles équivalentes. Critères d'évaluation transparents en cas de dérogation. - Concept écrit décrivant le mode de reconnaissance des compétences acquises de manière informelle. Critères d'évaluation transparents. - Evaluation (quantitative et qualitative) des admissions et des refus de candidat-e-s. - Guide réglant les cas spéciaux (dérogations). - Notice du SEFRI « Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées » https://www.sbf.admin.ch/sbf/associations-de-branches.html - Procès-verbal relatif à la décision d'admission.

Recrutement et formation des expert-e-s (voir points 2.4 et 4)				
1.4 Epreuves d'examen – Les documents sont-ils : – compréhensibles, exempts d'erreurs et formulés en adéquation avec le niveau correspondant ? – clairement structurés ? – correctement traduits ? – complets ? – Les épreuves et les tâches à effectuer sont-elles les mêmes pour tous les candidats passant l'examen en allemand, en français ou en italien ?				<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'examen (énoncés des épreuves). - Règlement d'examen, directives.
1.5 Imprévus Par exemple : absence ou incapacité de travail d'experts, interruption de courant, panne de serveur informatique, température inadaptée dans les salles d'examen... – Des mesures sont-elles prévues ?				<ul style="list-style-type: none"> - Information des expert-e-s. - Liste de contrôle et des mesures à prendre en cas d'imprévus destinée aux expert-e-s.
1.6 Critères d'évaluation – Les critères d'évaluation utilisés correspondent-ils aux épreuves d'examen et aux exigences d'usage dans la pratique professionnelle ? – Sont-ils précis et formulés de manière suffisamment complète ? – Les candidat-e-s en ont-ils/elles connaissance avant l'examen ?				<ul style="list-style-type: none"> - Liste des critères d'évaluation destinée aux expert-e-s et aux candidat-e-s. - Grille d'évaluation, tableau d'évaluation, etc. destinés aux expert-e-s.
Remarques sur le point 1 :	Recommandations :			

2 Réalisation de l'examen	☺ oui	☹ non	X	Exemples de critères (liste non exhaustive)
2.1 Infrastructure – L'organe responsable de l'examen dispose-t-il d'une infrastructure appropriée pour l'organisation de l'examen ?				<ul style="list-style-type: none"> - Possibilités d'atteindre le lieu de l'examen. - Signalisation (étiquetage des salles d'examen, affichage des plans d'examen). - Secrétariat de l'examen (désigné, occupé et joignable par téléphone). - Salles d'examen (éclairage, ventilation, silence). - Placement judicieux des participant-e-s à l'examen (attribution des places des expert-e-s et des candidat-e-s). - Equipement et appareils requis (tableau de conférencier [flip-chart], ordinateur portable, projecteur numérique [beamer], etc.). - Liste des moyens auxiliaires autorisés. - Possibilité pour les candidat-e-s et les expert-e-s de s'isoler (préparation, corrections, etc.). - Possibilité de prendre une collation.
2.2 Présence des candidat-e-s et des expert-e-s – Les listes (de présence) des candidat-e-s et des expert-e-s sont-elles établies et affichées sur le lieu de l'examen ? – Des contrôles d'identité (candidat-e-s) ont-ils été effectués ?				<ul style="list-style-type: none"> - Listes (de présence) des candidat-e-s et des expert-e-s.
2.3 Conformité au règlement d'examen et aux directives – La structure et le déroulement de l'examen sont-ils conformes au règlement en vigueur et aux directives afférentes ? – durée effective des diverses épreuves de l'examen ? – épreuves d'examen effectivement réalisées ? – La direction de l'examen a-t-elle informé les candidat-e-s sur le déroulement de la session d'examen ? – Les expert-e-s ont-ils informé les candidat-e-s sur la façon dont l'épreuve va se dérouler ? – La direction de l'examen ou les expert-e-s ont-ils communiqué aux candidat-e-s les modalités d'exclusion de l'examen en cas de comportement inapproprié pendant l'examen ?				<ul style="list-style-type: none"> - Règlement d'examen, directives. - Documents d'examen. - Programme de l'examen, planning de la journée. - Fiche d'information, explication orale.

<p>2.4 Engagement des expert-e-s</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les expert-e-s engagé-e-s correspondent-ils/elles aux prescriptions du règlement d'examen ? <hr/> - Y a-t-il une séparation claire des pouvoirs entre les chargé-e-s des cours de préparation et les expert-e-s aux examens ? <hr/> - Une information (briefing) écrite ou orale des expert-e-s est-elle organisée le jour de l'examen (code de conduite, dossier pour les expert-e-s) ? <hr/> - Les expert-e-s sont-ils préparé-e-s à leur tâche ? <hr/> - Les expert-e-s traitent-ils/elles les candidat-e-s correctement et de manière égale ? <hr/> - Examens oraux et pratiques : les expert-e-s prennent-ils/elles des notes, afin de pouvoir fonder leur évaluation également à posteriori ? <hr/> - Est-ce que les actions à mener en cas d'événements spéciaux (arrivée en retard, malaise, stress, interruption de l'examen, etc.) sont réglées ? <hr/> - Est-ce que les mesures prévues pour les candidat-e-s souffrant d'un handicap (dyslexie, surdité, instabilité psychique, etc.) ont été prises ? <hr/> - Les expert-e-s évaluent-ils/elles la prestation du/de la candidat-e en se fondant sur les critères de performance prédéfinis ? <hr/> - Est-ce que les expert-e-s respectent le principe de ne pas faire de commentaires sur la performance du/de la candidat-e en sa présence ? <hr/> - Les suppléances d'expert-e-s sont-elles assurées ? 			<ul style="list-style-type: none"> - Règlement d'examen. - Entretien avec la direction de l'examen et les expert-e-s. - Liste des expert-e-s engagé-e-s. - Plan d'engagement des expert-e-s, répartition des rôles. - Code de conduite des expert-e-s. - Documentation « Comportement lors de cas spéciaux ». - Notice du SEFRI: « Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées » https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/associations-de-branches.html <ul style="list-style-type: none"> - Grille d'évaluation destinée aux expert-e-s. - Notes prises par les expert-e-s.
<p>Remarques sur le point 2 :</p>	<p>Recommandations :</p>		

3 Orientation de l'examen vers les compétences	☺ oui	☹ non	X	Exemples de critères (liste non exhaustive)
3.1 Concept et structure de l'examen – Procède-t-on, selon le « profil professionnel » et sous une forme précise, à l'évaluation des <u>principales compétences opérationnelles</u> ?				<ul style="list-style-type: none"> - Profil professionnel, profil de qualification. - Règlement d'examen, directives.
3.2 Epreuves d'examen – Les épreuves d'examen sont-elles proches de la réalité professionnelle ? – Font-elles appel à plusieurs domaines de compétences ? – Est-ce que la teneur et les énoncés des tâches à effectuer ont été validés par la commission d'examen ou la commission d'assurance qualité ? – Les candidat-e-s ont-ils/elles la possibilité de démontrer leur expérience professionnelle, ou d'y faire référence ? – <u>Examen pratique / Travail de projet / Travail de diplôme</u> Le travail effectué est-il utile à l'entreprise et/ou au/à la candidat-e ? – <u>Examen oral</u> Les questions sont-elles orientées vers les compétences ? S'agit-il d'un entretien professionnel (« Fachgespräch ») ? Les expert-e-s font-ils/elles en sorte de poser des questions ne faisant pas appel qu'à la connaissance ? – <u>Examen écrit</u> Les questions à traiter correspondent-elles à la réalité professionnelle actuelle (exercice de la profession) ?				<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'examen. - Énoncés des tâches à effectuer. - Thème du travail de projet ou de diplôme.
Remarques sur le point 3 :	Recommandations :			

4 Développement de la qualité de l'examen	☺ oui	☹ non	X	Exemples de critères (liste non exhaustive)
<p>4.1 Système de développement de la qualité propre à la commission d'examen ou à la commission d'assurance qualité</p> <p>– Existe-t-il un système de développement de la qualité ?</p> <p>– Est-ce que la session d'examen a été visitée et évaluée par un-e membre de la commission d'examen ou de la commission d'assurance qualité ?</p> <p>– La session d'examen est-elle rapportée / discutée ? Comment ?</p> <p>– La commission d'examen ou la commission d'assurance qualité a-t-elle déduit des mesures à prendre du déroulement de l'examen ? Lesquelles ?</p> <p>– Y a-t-il une collaboration avec les prestataires des cours préparatoires ?</p>				<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du/de la délégué-e à la qualité. - Evaluation des résultats de l'examen. - Comparaison par rapport à l'année précédente, entre les régions linguistiques (niveau d'examen) et entre les prestataires de cours de préparation. - Statistiques sur plusieurs années (évolution, variations). - Révision du règlement d'examen, des directives et des descriptifs de modules. - Nouvelles épreuves d'examen (tâches à effectuer).
<p>4.2 Recrutement des expert-e-s</p> <p>– Les expert-e-s sont-ils/elles recruté-e-s selon des critères précis ? Quels sont les critères de sélection ?</p> <p>– Veille-t-on à ce que les expert-e-s n'assument pas en parallèle la fonction de chargé-e de cours ou de membre de la commission d'examen / commission d'assurance qualité ?</p> <p>– Les expert-e-s ont-ils/elles un rapport suivi avec la pratique professionnelle actuelle ?</p> <p>– La relève des expert-e-s est-elle assurée ? Comment ?</p>				<ul style="list-style-type: none"> - Critères de recrutement.
<p>4.3 Formation et préparation des expert-e-s</p> <p>– Les expert-e-s ont-ils/elles suivi une formation spécifique en vue de l'examen ?</p> <p>– La formation des expert-e-s constitue-t-elle une condition pour exercer cette fonction ?</p>				<ul style="list-style-type: none"> - Programme de formation pour expert-e-s. - Visite d'une formation pour expert-e-s.
<p>Remarques sur le point 4 :</p>	<p>Recommandations :</p>			

5 Collaboration entre les organes responsables des examens et le SEFRI	 oui	 non		Exemples de critères (liste non exhaustive)
<p>Organes responsables des examens : commission d'examen, direction des examens, secrétariat de l'examen.</p> <p>5.1 Avant l'examen</p> <p>– Le SEFRI a-t-il été informé à temps de l'organisation de l'examen et a-t-il reçu les documents nécessaires ?</p> <hr/> <p>5.2 Durant l'examen</p> <p>– Le SEFRI peut-il consulter de manière transparente les documents d'examen (énoncés, etc.) ?</p> <hr/> <p>5.3 Séance d'attribution des notes</p> <p>– Le SEFRI a-t-il été invité à temps à la séance d'attribution des notes ?</p> <p>– La commission d'examen ou la commission d'assurance qualité a-t-elle pu délibérer (quorum) ? Les membres désignés de la commission d'examen / commission d'assurance qualité sont-ils présents ? Existe-t-il des dispositions régissant la récusation en cas de conflit d'intérêt ou de rôle (enseignants, direction de l'école, experts, membres de la commission) ?</p> <hr/> <p>– La fixation des notes s'est-elle déroulée conformément au règlement d'examen ?</p> <p>– Cas limites de réussite de l'examen : les dossiers des candidat-e-s concerné-e-s sont-ils disponibles en vue de la prise de décision ? La réglementation concernant les cas limites a-t-elle été appliquée correctement ?</p> <hr/> <p>– Le bulletin de notes remis aux candidat-e-s contient-il les données prévues par le règlement d'examen ? Le relevé des notes renseigne-t-il sur les épreuves de l'examen, les points d'appréciation, la pondération, l'arrondissement des notes et le libellé du résultat de l'examen (« examen réussi » / « examen non réussi ») ?</p> <hr/> <p>– Le SEFRI a-t-il pu communiquer ses impressions et suggestions à propos du déroulement de l'examen et celles-ci ont-elles été inscrites dans le procès-verbal ?</p> <hr/> <p>– Des vœux et des attentes envers le SEFRI ont-ils été formulés ?</p> <hr/> <p>5.4 Consultation / Recours</p> <p>– A-t-on prévu une possibilité de consultation des travaux d'examen pour les candidat-e-s ? Comment cela s'est-il déroulé ?</p>				<ul style="list-style-type: none"> - Publication de l'examen - Convocation à l'examen, y compris les documents importants relatifs à l'examen (listes des candidat-e-s et des expert-e-s, programme). - Invitation à la séance. - Règlement d'examen, directives. - Liste des membres de la commission d'examen ou de la commission d'assurance qualité. - Réglementation concernant les cas limites. - Dossiers des candidat-e-s. - Procès-verbal de la séance d'attribution des notes. - Droit de consulter des documents, recours : déroulement, calendrier. Notices du SEFRI : https://www.sbf.admin.ch/sbfi/deroulement-recours.html

Remarques sur le point 5 :

Recommandations :

Notes supplémentaires :

ANNEXE : Observation du travail des expert-e-s

	A	B	C
Expert-e-s			
Épreuve			

Critères

Oui

Non

Applicables à tous types d'épreuves

binôme d'expert-e-s :

A

B

C

Salle d'examen appropriée	<input type="checkbox"/>				
Atmosphère propice à l'examen	<input type="checkbox"/>				
Clarté des épreuves d'examen / des instructions	<input type="checkbox"/>				
Horaires d'examen clairement compréhensibles	<input type="checkbox"/>				
Rédaction de procès-verbaux par les expert-e-s	<input type="checkbox"/>				
Existence d'une échelle de notation	<input type="checkbox"/>				
Durée de l'examen conforme au règlement	<input type="checkbox"/>				
Traitement des candidat-e-s correct et équitable	<input type="checkbox"/>				

Épreuve pratique

binôme d'expert-e-s :

A

B

C

Énoncés de l'épreuve disponibles sous forme écrite	<input type="checkbox"/>				
Aménagement du poste conforme aux exigences	<input type="checkbox"/>				

Épreuve orale

binôme d'expert-e-s :

A

B

C

Bonne introduction à l'entretien	<input type="checkbox"/>				
Les expert-e-s montrent qu'ils/elles se sont préparé-e-s	<input type="checkbox"/>				
Entretien axé sur les compétences	<input type="checkbox"/>				
Niveau approprié du contenu de l'entretien	<input type="checkbox"/>				
Entretien en rapport avec le thème de l'examen	<input type="checkbox"/>				
Les expert-e-s savent écouter	<input type="checkbox"/>				
Utilisation de matériel didactique, d'échantillons	<input type="checkbox"/>				

Épreuve écrite

binôme d'expert-e-s :

A

B

C

Tous les candidat-e-s reçoivent les mêmes explications au début et pendant l'épreuve	<input type="checkbox"/>				
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Type d'épreuve:

Questions ouvertes

Questions à choix multiples

Forme mixte

Étude de cas

Date :

Signature :

Lexique :

CAQ	Commission d'assurance qualité
CE	Commission d'examen
EP	Examen professionnel
EPS	Examen professionnel supérieur
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

Notes manuscrites :